



Privés trop longtemps de vrais moments de partage, quelle joie d'avoir pu profiter de trois jours de bonheur au cours d'un Messti mémorable, qui a rassemblé tous les ingrédients d'une belle réussite : conscrits tout de blanc vêtus, charrette sonnante, drapeau de la classe au vent et qui ont perpétué la tradition, tournée des pains d'épices, aubades de l'Harmonie Sirène, météo très favorable, attractions foraines pour le bonheur des petits et grands, restauration de qualité, forte affluence au cours des trois soirées, bonne humeur et gentillesse de toutes et tous...

Un grand merci à nos associations et à tous les bénévoles, chevilles ouvrières de ce Messti formidable.

La fin de l'été approche déjà, l'épisode caniculaire laisse place, je l'espère, à des périodes plus clémentes. La rentrée scolaire vient de se dérouler dans de bonnes conditions. Les locaux de l'école élémentaire ont été rafraîchis par une équipe de volontaires, d'élus et de nos employés communaux et ont donc pu accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles. Comme annoncé précédemment, une classe supplémentaire a été ouverte à l'école élémentaire et les effectifs inscrits au périscolaire ont encore augmenté.

Cette rentrée va être marquée pour les enfants inscrits au périscolaire et nos associations par des changements importants dans leurs habitudes suite au début des travaux de rénovation de la salle polyvalente et la construction du nouveau périscolaire qui leur impose à tous un déménagement dans des locaux beaucoup plus petits. Merci à tous pour leur adaptation durant cette période.

Je souhaite à nos élèves, nos enseignantes, nos associations sportives et culturelles ainsi qu'à vous tous chers villageois, une très bonne rentrée. Votre Maire, Doris TERNOY.

INVITATION À LA REUNION DE PRESENTATION DU PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE CONSTRUCTION D'UN PÉRISCOLAIRE

Lundi 12 Septembre à 19h30 à la salle polyvalente

Vous êtes toutes et tous cordialement invités à la réunion d'information et de présentation du projet de rénovation de notre salle polyvalente et de construction attenante d'un bâtiment périscolaire de 80 places ainsi que de réaménagement des abords. La réunion sera animée par le cabinet F+F Architectes, lauréat du concours d'architecture et représentant du groupement de maîtrise d'œuvre du projet.

Nous espérons vous accueillir nombreux à cette occasion qui vous permettra d'obtenir des réponses aux questions que vous pouvez vous poser sur ce chantier et son déroulement.

L'entrée est libre sans inscription préalable.

LES ANIMATEURS DE NOTRE MESSTI



INFORMATIONS DIVERSES

-Des capteurs de CO2 ont été installés par la Commune dans toutes les salles de classes de nos écoles.

-**Gratuité des transports sur le réseau CTS et le bus RPI pour les moins de 18 ans:** retrouvez l'ensemble des informations sur: <https://abonnement-gratuit.cts-strasbourg.eu/>

-Nous vous rappelons que **les propriétaires de chiens** ne doivent pas laisser leurs animaux errer sans surveillance dans la commune et qu'ils ont **l'obligation de procéder au ramassage systématique des déjections de leurs animaux**, et ce, sur l'ensemble de l'espace public de la commune.

Du 10 au 20 septembre 2022, 10 jours VERT le futur à Kolbsheim. Programme sur: www.vertlefutur.fr

Lundi 12 septembre 2022 à 19H30, à la salle polyvalente de Breuschwickersheim, réunion d'information construction périscolaire et rénovation salle polyvalente.

Vendredi 23 septembre 2022 à partir de 05H du matin, passage de la balayeuse, merci de déplacer vos véhicules. En cas contraire, merci de nettoyer vous même la voirie.

Samedi 08 octobre 2022, à la salle polyvalente, Okto' Breusch Fest organisé par le FCB.

Dimanche 16 Octobre 2022, départ entre 10H et 11H, marche/course de 5km dans le cadre d'Octobre Rose. Départ au terrain de foot de Breuschwickersheim



LES VIEUX PNEUS QUI POLLUAIENT NOTRE COMMUNE ONT ÉTÉ ENLEVÉS ET RECYCLÉS

Après quelques semaines d'une opération de collecte menée par la commune et nos agriculteurs, ce ne sont pas moins de 4191 pneus usagés non réutilisables qui ont été collectés puis recyclés en divers endroits du village.

En effet, l'opération de collecte a été menée sur le tas de dépôt sauvage de pneus qui souillait le banc communal au pied de l'antenne en entrée de village (côté Kolbsheim), mais également sur les tas de pneus usagés détenus par des agriculteurs et qui étaient utilisés comme moyen de lestage des bâches de silos d'ensilage.

Le dépôt sauvage de l'antenne comptait, à lui seul, 1263 pneus.

Rappelons que le pneu fait partie des produits absolument non biodégradables. En revanche, il est 100% recyclable.

C'est ainsi que les 4191 pneus collectés sur le ban de Breuschwickersheim ont suivi un processus de recyclage qui les transforme et leur permet d'être réutilisés en broyat, granulats, poudrette ou encore comme combustible. Effectivement, vous ne le savez peut-être pas mais, vous retrouvez des éléments issus du recyclage de pneus dans les gazons synthétiques, les revêtements routiers, les remblais, les objets moulés ou les toitures. Ils servent aussi de combustible dans la production industrielle de ciment ou d'acier.

La Commune adresse ses remerciements à nos agriculteurs qui se sont associés à cette opération collective de dépollution de notre environnement. Nous espérons garder notre commune exempte de pneus abandonnés. Nous rappelons qu'abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets (y compris les pneus) sur la voie publique et privée est puni d'une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 1500€. Si certains d'entre vous ont encore des stocks de vieux pneus usagés, nous vous invitons vivement à utiliser les filières habituelles de recyclage (renseignez-vous auprès de votre garagiste).



UN TAXI EST DESORMAIS A VOTRE DISPOSITION SUR BREUSCH'

Suite à l'avis favorable de la commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) du Bas-Rhin, nous vous informons qu'une autorisation de stationnement d'un taxi a été accordée à M. Anthony ORSEL, artisan taxi. Une place de stationnement lui sera matérialisée dans les semaines à venir en face de la station service TOTAL.

Contact : TAXI 46 M. ORSEL Anthony Mob: 06.82.51.57.23 Tél: 03.88.27.36.15 mail: taxi.46@outlook.com

ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- **Pour les autorisations initiales déposées avant le 1er septembre 2022 et les autorisations successives déposées après cette date (permis modificatif, transfert...) :** rien ne change. Le formulaire relatif à la déclaration des éléments nécessaires au calcul de l'imposition (DENCI) doit être rempli et joint aux dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme. La taxation s'effectuera selon les mêmes modalités qu'avant la réforme.
- **Pour les autorisations initiales déposées à compter du 1er septembre 2022 :** le formulaire relatif à la déclaration des éléments nécessaires au calcul de l'imposition (DENCI) disparaît et n'a plus à être joint aux demandes d'autorisations d'urbanisme.
 - Comment se passe la taxation : Chaque titulaire d'une autorisation d'urbanisme redevable de la taxe d'aménagement doit procéder lui-même à la déclaration des éléments nécessaires au calcul de l'imposition en passant par le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique « gérer mes biens immobiliers ».
 - Quand faire la déclaration : La déclaration doit intervenir dans les 90 jours à compter de l'achèvement fiscal des travaux. Dans le cas des constructions générant la création de plus de 5 000 m² de surface de plancher la déclaration doit être effectuée avant le 7ème mois qui suit la délivrance de l'autorisation.

Cette nouvelle procédure au titre de la taxe, ne dispense pas du dépôt en Mairie de la Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux (DACT) à l'issue des travaux.